

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Guérin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b472c8d7e71df205f033e708>

Date d'obtention : 2023-11-30 15:44:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Présente à la formation du 16 nov 2023

1. La première étape est une étape importante c'est le premier contact avec l'auteur du signalement ou la victime. Il faut les rencontrer et les mettre en confiance. Des élèves qui ne sentent pas qu'on est bienveillant et sans jugement ne nous diront pas tout et cela peut compliquer le reste du processus. Bien leur expliquer le processus de la méthode sexto pour qu'il se sente intégré.
2. L'étape 2 est de bien comprendre ce qui se passe pour bien savoir comment intervenir. Savoir le où quand et comment des choses et connaître l'étendue de la situation. Les grilles d'évaluations sont à compléter aussi.
3. Mettre toutes les informations qu'on en reçoit en ordre et faire la vérification de ceux-ci auprès des témoins.
4. Avant de faire la 4e étape, il est important de savoir si c'est un acte impulsif ou malveillant, car l'étape sera différente. Si c'est malveillant, on ne va pas interroger l'élève, mais faire tout de suite appel au policier et confisquer le cellulaire. Sinon on pourrait remplir la grille d'évaluations avec lui pour avoir sa version des faits.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important de bien analyser chaque situation. Même si on est face à des situations de sextage, chaque situation est unique.

1. Les situations qui impliquent que 2 personnes sans partage peuvent se compléter facilement avec la trousse de sextage. Il faut quand même faire appel à notre policière sociocommunautaire pour s'assurer que la photo ne circule plus.
2. Les situations qui impliquent des adultes doivent être rapidement communiquées au service de police, mais on peut quand même impliquer la méthode sextage pour recueillir les informations.
3. Les interventions sont différentes si l'investigateur est malveillant ou impulsif. Il ne faut pas interroger l'investigateur malveillant. Confisquer son cellulaire et donner la trousse remplie au policier.
4. Ne pas communiquer avec les journalistes.
5. Ne pas faire d'interrogatoire supplémentaire à la demande d'un policier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sextage?

Avant l'étape numéro 4. De déterminer si c'est un acte malveillant ou impulsif. C'est pour cela que les premières étapes sont essentielles puisqu'ils nous permettront de bien faire la lumière sur la situation. Si on interroge un investigateur qui a fait un acte malveillant, cela peut compliquer la suite de la procédure pour le policier. Il faut être certain de bien avoir identifié les intentions de celui-ci.

De bien recueillir toutes les informations dans une situation complexe peut aussi être délicat puisque plusieurs personnes sont impliquées dedans.